

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE
JEUDI 11 JANVIER 2018
18H30

ORGANISATION DE SEANCE

Présidente de séance : Mme Cormier

Secrétaire de séance : Mme Cormier

PRESENTS/ABSENTS

Enseignants présents : Mmes Cormier, Amice, Alécian, Haudebourg, Coulon, Fouré, Chelin, Callot, Poirier, Sanchez, Salomon et M Chuberre

Parents élus présents : Mmes Pissard, Combeau, Vicenzi, Huron, Verdadeiro et Mrs Monnier, Genicq, Cousseins, Leroy.

Elus de mairie : Mme Bonvin

Personnel de l'accueil périscolaire : Katia Ragot et M Le Lourec

Enseignantes absentes excusées : Mmes Belle (arrêt maladie), Verdet et Fernandes.

ORDRE DU JOUR

Les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019.

DEROULE DU CONSEIL D'ECOLE

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire sur neuf demi-journées, en permettant notamment le retour à la semaine de quatre jours, soit huit demi-journées.

La mairie d'Épernon demande donc aux écoles de convoquer un conseil d'école extraordinaire avant la fin du mois de janvier afin de recueillir le vote de ses membres concernant la question des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Les modalités retenues par la mairie concernant les jours travaillés et les horaires sont les suivantes :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
avec une suppression des classes le mercredi matin.

Liste des votants au conseil d'école :

les enseignants : le directeur, tous les enseignants, même ceux qui travaillent à temps partiel, les remplaçants en exercice dans l'école au moment du conseil d'école et un membre du rased. 12 votants

Les parents : les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes. Les suppléants peuvent être présents mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent.

9 votants

La mairie : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné. 1 votant

Modalités du vote :

Le vote se fera à main levée sauf si un des membre votant ici présent demande un vote à bulletin secret.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, le vote se fera à main levée.

Intervention de M Le Lourec pour répondre à des questions des parents sur les prises en charge du périscolaire les midis et les mercredis.

L'accueil continuera à se faire sur le site de l'école sur les temps du midi et les mercredis toute la journée. La possibilité de récupérer son enfant sur le temps de la pause méridienne le mercredi paraît compliqué. La récupération des enfants ne pourrait se faire qu'en fin d'après-midi.

Les tarifs risquent d'évoluer : tarification commune mise en place sur toute la communauté de commune. Préconisation de la CAF : paiement de la journée en fonction d'un taux d'effort selon les revenus et la composition de la famille.

La PEEP souhaite qu'il n'y ai pas de hausse de tarif pour les familles.

Je vous propose donc de passer au vote : 22 votants

Nombre de voix contre le passage à 4 jours de classes avec les horaires définis par la mairie : 6 votes (6 parents élus : 1 de la PEEP et 5 de la liste indépendante)

Nombre de voix pour le passage à 4 jours de classes avec les horaires définis par la mairie : 11 votes (10 enseignants et 1 mairie)

Nombre d'abstention : 5 votes (2 enseignants et 3 parents élus : 1 de la liste indépendante et 2 de la PEEP)

Conclusion : Le conseil d'école exceptionnel s'est exprimé majoritairement pour le retour à la semaine de quatre jours avec les horaires définis par la mairie.

22 votants et 17 suffrages exprimés : 11 votes pour l'école sur quatre jours (soit 64,7%) et 6 votes contre l'école sur quatre jours (soit 35,3%).

19h16 conseil d'école levé.